

Un tel événement, ça se prépare !

Il y a habituellement deux âges pour le baptême :

-Soit tout petit dans les deux premières années, où l'enfant est « plongé » dans la foi au Christ, et ses parents s'engagent à lui permettre de connaître et aimer Jésus-Christ.

Soit entre trois et six ans, où l'enfant sera associé à la démarche, et pourra recevoir une préparation au baptême adaptée à son âge.

Après l'âge de six ans, l'enfant s'associe à l'éveil à la foi ou au caté proposé par la paroisse.

1^{ère} étape : La demande de baptême, l'inscription.

Elle peut se faire avant même d'avoir fixé la date du baptême. Pour cela passer à la Maison Paroissiale : 18 rue Gigon La Bertrie

61120 Vimoutiers–02.33.39.02.23–paroisse.st-benoitenauge@orange.fr

Un dossier d'inscription complet est composé de :

1. La feuille de Renseignements dûment remplie et signée des deux parents,
2. Un extrait d'acte de naissance de l'enfant,
3. Des extraits d'acte de baptême des parrains et marraines,
4. L'autorisation de votre curé si vous n'êtes pas domiciliés dans la paroisse,
5. La participation financière à partir de 90 euros.
(chèque à l'ordre de Paroisse Sainte Trinité-en-Auge)

2^{ème} étape : Le sens du baptême

Les familles sont invitées à découvrir les signes, les gestes du baptême et d'en percevoir la signification. Les familles partiront également à la découverte de textes de l'Écriture Sainte (la Bible) et du sens du baptême chrétien pour l'Église catholique. Cela se fait lors d'une rencontre un vendredi soir à la Maison paroissiale.

3^{ème} étape : Accueil de l'enfant dans l'assemblée dominicale

Un dimanche (choisi par les familles en réunion de préparation). Les familles sont accueillies par l'assemblée dominicale. Le futur baptisé est présenté à la communauté, puis le texte de la profession de Foi est remis aux familles et proclamé avec l'assemblée. En effet, né dans une famille, la vôtre, votre enfant, par le baptême, entre dans une famille élargie, l'Église.

N.B. Dates des baptêmes :

Les dates des baptêmes pressenties par les parents doivent être approuvées par le curé et les célébrations ont lieu normalement au cours d'une messe de la paroisse.

Vous avez peut-être des questions...

Le parrain que nous avons choisi pour notre enfant nous demande ce à quoi cela l'engage ? Il aura à accompagner cet enfant dans sa croissance humaine et spirituelle. Il serait donc bien qu'il connaisse lui-même la foi catholique. Puisse-t-il être choisi pour son aptitude à le faire !

La marraine à qui nous avons pensé n'est pas baptisée. Est-ce grave ? Il n'est pas possible de « parrainer » quelqu'un, le long d'un chemin que l'on n'a pas soi-même suivi. Un non baptisé ne peut donc pas être parrain ou marraine de baptême, mais seulement « témoin » du baptême.

Notre neveu de 10 ans peut-il être le parrain de notre enfant ? Le parrain ou la marraine, doit être baptisé(e), âgé(e) d'au moins 16 ans, ayant fait sa communion, confirmé, et apte à remplir sa fonction. Un jeune ayant fait sa communion et se préparant à vivre pleinement cet engagement, c'est à dire déjà inscrit au caté, peut être choisi, si l'autre est majeur.

Combien coûte un baptême ? Les sacrements sont des dons de Dieu et n'ont pas de prix. Mais l'Eglise ne vit que grâce aux dons des catholiques. Vous êtes invités à faire un don à partir de **90 €**, à joindre au dossier d'inscription. Cela sert à amortir les frais des documents que nous utilisons, et constitue une participation à l'offrande de la célébration.

Nous aimerions que notre enfant soit baptisé dans un endroit autre que Vimoutiers ou Le Sap. Est-ce possible ? Les baptêmes dans les autres communes sont possibles seulement pendant l'été, lorsque la messe est dite dans l'église de la commune.

Nous n'avons pas pu suivre toute la préparation au baptême. Est-ce un problème ? Oui !!! La préparation montre l'intérêt et l'engagement que vous allez prendre pour l'éducation religieuse de votre enfant. Votre présence à toutes les rencontres est donc nécessaire.

D'autre part, le denier de l'Eglise est une offrande libre que tout baptisé est invité à faire chaque année, pour permettre à l'Eglise d'exercer sa mission et contribuer à rémunérer les prêtres et salariés laïcs. Vous pouvez envoyer votre participation à la paroisse ou directement à l'évêché.

(Chèque à l'ordre de : Association Diocésaine de Sées - BP 25 - 61500 Sées.)

<http://diocesedeseez.cef.fr>

Merci d'avance !

Dates de préparations au baptême proposées :

- **Vendredi 29 Août 2025**
- **Vendredi 26 septembre 2025**
- **Vendredi 31 octobre 2025**
- **Vendredi 28 novembre 2025**
- **Vendredi 26 décembre 2025**
- **Vendredi 30 janvier 2026**
- **Vendredi 27 février 2026**
- **Vendredi 27 mars 2026**
- **Vendredi 24 avril 2026**
- **Vendredi 22 mai 2026**
- **Vendredi 26 juin 2026**

À 20h30 à la :

**Maison Paroissiale
18, rue Gigon la Bertrie
61120 VIMOUTIERS**

Préparation

**Vous désirez que votre enfant soit baptisé dans l'Eglise catholique
Au cours de l'année 2025-2026**



La paroisse Sainte Trinité en Auge est heureuse de vous accueillir

Choisissez dès maintenant à l'aide du planning proposé, la date de préparation qui devra avoir lieu au minimum un mois avant la célébration.